



Séance du Comité syndical du 5 février 2020

---

**Délibération n°2020-01**

**Objet : Débat d'orientations budgétaires 2020**

---

Le 5 février 2020, le Comité syndical, régulièrement convoqué, suite au report de la séance du 27 janvier 2020 faute de quorum, s'est réuni à Chevilly-Larue sous la présidence de Stéphanie DAUMIN, Présidente,

Nombre de membres composant le Comité syndical : 28

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 1

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

18 FEV. 2020

Richard DELL'AGNOLA a été désigné secrétaire de séance,

**LE COMITE SYNDICAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5111-1,

Vu l'arrêté du Préfet du Val-de-Marne n°2016/1572 du 20 mai 2016 portant création du Syndicat mixte ouvert de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis et de son quartier,

Vu les dispositions de la loi NOTRE du 7 août 2015 relatives au vote du budget,

Considérant la nécessité d'organiser, sur la base d'un rapport, un débat sur les orientations budgétaires pour les Syndicats mixtes,

Considérant le rapport d'orientation budgétaire du budget primitif pour l'année 2020,

Considérant les débats en séance du Comité Syndical,

Ayant entendu le rapport de Madame la Présidente,

Le Comité syndical,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**Cité de la gastronomie Paris-Rungis**

+33 (0) 1 85 78 17 35

contact@citegastronomie-parisrungis.com

40, rue du Séminaire • Bâtiment G5E • 94550 Chevilly-Larue

**Adresse postale :**

40, rue du Séminaire • Centra 434 • 94626 Rungis Cedex

SIRET : 200 062 883 00026 - APE : 8411Z

Article 1 :

Prend acte du débat sur les orientations générales du budget primitif du Syndicat pour l'année 2020,

Article 2 :

Prend acte du rapport d'orientations budgétaires du budget primitif du Syndicat pour l'année 2020.

Fait et délibéré ce jour  
Pour extrait Conforme

**La Présidente**  
Par délégation,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a central vertical stroke, positioned to the right of the text 'Par délégation,'.

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

18 FEV. 2020